

Acteurs indispensables de l'offre ambulatoire, les centres de santé infirmiers (CSI) et polyvalents (CSP) sont toute l'année les garants d'une bonne accessibilité territoriale des soins de premier, voire de second recours. Sans le moindre relâchement, ils constituent même le dernier service d'urgence disponible pour la population.

Malgré le déficit de l'État et de l'assurance maladie, les centres de santé et notamment les CSI continuent d'être financés par l'État à hauteur de 100% de leurs dépenses de fonctionnement. Cette prise en charge est essentielle pour garantir l'accès à des soins de proximité et éviter les hospitalisations évitables. En outre, elle permet d'assurer la continuité des soins et de maintenir un niveau de soins de qualité. Cette prise en charge est essentielle pour garantir l'accès à des soins de proximité et éviter les hospitalisations évitables. En outre, elle permet d'assurer la continuité des soins et de maintenir un niveau de soins de qualité.

Il s'agit de garantir l'accès à des soins de proximité et d'éviter les hospitalisations évitables. En outre, elle permet d'assurer la continuité des soins et de maintenir un niveau de soins de qualité.

Financement de l'avenant 43 : à l'approche des fêtes de fin d'année, les CSI toujours dans la tourmente

22 décembre 2021

Acteurs indispensables de l'offre ambulatoire, les centres de santé infirmiers (CSI) et polyvalents (CSP) sont toute l'année les garants d'une bonne accessibilité territoriale...[Voir la suite](#) [1]

Source URL: <https://autre-rive.fr/actu-adedom/financement-de-lavenant-43-lapproche-des-fetes-de-fin-dannee-les-csi-toujours-dans-la>

Liens

[1] <https://autre-rive.fr/actu-adedom/financement-de-lavenant-43-lapproche-des-fetes-de-fin-dannee-les-csi-toujours-dans-la>